



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-25390>

Département(s) de publication : **68**

Annonce n° **24-25390**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SIVOM de la Région Mulhousienne

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24680025400046

Ville : MULHOUSE

Code postal : 68200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 68

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://sivom-mulhouse.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_3090_1001874.html

Identifiant interne de la consultation : SM 2405

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Nazon Pierre-Victor

Adresse mail du contact : contact@sivom-mulhouse.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 389432130

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** :
 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3 du code.
 - Les attestations sur l'honneur énumérées à l'article F " Engagements du candidat individuel " de la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire (DC1).
 - En cas de sous-traitance, les sous-traitants

devront produire les mêmes pièces (article R2193-1 et suivants du CCP). i® En cas de groupement d'entreprise, il est précisé que les justificatifs demandés ci-dessus devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature, fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres ou par le mandataire dûment habilité.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Présentation d'une liste des principales références de travaux effectués au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces attestations devront comprendre des chantiers de nature équivalente (extension et renouvellement de collecteur et branchements). - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat, l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, les titres professionnels des responsables de l'exécution des prestations de même nature que celle du marché, - Déclaration détaillant les moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de ce type de prestations. - La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 25/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Sivom

Critères d'attribution : Prix des prestations 60 points Valeur technique de l'offre 40 points

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de suivi du fonctionnement de la barrière hydraulique ainsi que la surveillance de la qualité des eaux souterraines font l'objet de la présence consultation

Code CPV principal - Descripteur principal : 79723000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Ville de Mulhouse a exploité une décharge d'ordures ménagères autorisée sur la commune de Kingersheim entre 1959 et 1969 (autorisation préfectorale du 22 septembre 1959). L'utilisation de cette décharge a été détournée progressivement de sa vocation initiale (dépôts industriels et hospitaliers) et des désordres annexes ont été constatés (contamination de puits privés, présence de gaz dans les sols, tassements de terrain, présence de déchets d'origine industrielle sur le site. Cette décharge est aujourd'hui responsable d'une pollution des eaux souterraines notamment par des pesticides, des hydrocarbures et des composés organochlorés entre autres polluants. Un arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 a prescrit les travaux de confinement et un autre arrêté, du même jour, a autorisé l'occupation temporaire des terrains pour la réalisation des travaux. La ville de Mulhouse a donc assuré le confinement de la friche et du secteur ex-Colas (revêtement très dégradé), sur des parcelles privées. Il s'agissait d'un confinement perméable, composé d'un géotextile et d'un mètre de remblai perméable (matériaux inertes). Ces travaux ont permis au site d'accueillir, à compter de 2022, des panneaux photovoltaïques sur sa partie centrale. Un arrêté préfectoral du 29 mai 2015 fixe les modalités de contrôle de l'efficacité du traitement des eaux pompées sur site ainsi qu'un suivi de la qualité des eaux souterraines par le biais d'un réseau de piézomètres répartis sur le ban communal de Kingersheim. Cet arrêté, qui visait l'unité de traitement provisoire installée en 2015, concerne maintenant l'installation définitive mise en place dans le cadre des travaux de confinement de surface et en fonctionnement depuis août 2019. Le suivi du fonctionnement de la barrière hydraulique ainsi que la surveillance de la qualité des eaux souterraines font l'objet de la présence consultation.

Lieu principal d'exécution du marché : Kingersheim

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : - Renseignements d'ordre technique : Stéphan ALVIANI - Courriel : s.alviani@sivom-mulhouse.fr 03.89.50.79.03 - Renseignements administratifs : Pierre-Victor NAZON - Courriel : p-v.nazon@sivom-mulhouse.fr 03.89.60.61.57
REGLEMENT DES LITIGES : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.
DELAIS DE RECOURS : Le Président du Tribunal administratif peut être saisi avant la conclusion du marché par un référé précontractuel (art. L.551-1 du code de justice administrative). Les autres recours juridictionnels sont (entre autres) : - Le Référé contractuel : le Président du Tribunal administratif peut être saisi, une fois conclus les contrats mentionnés aux articles L551-1 et L515-5 du CJA, d'un recours formé en application de l'article L.551-13 à L.551-23 du CJA. Ce recours peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat. - Le Recours de pleine juridiction formé par tout candidat évincé dans un délai de 2 mois à compter de la parution dans le présent support de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du contrat. - Le Recours en contestation de validité du contrat qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compte des mesures de publicité appropriées.
INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. - Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/02/2024